



Signature du protocole d'accès à l'emploi titulaire dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Aujourd'hui à midi devait avoir lieu une réception par la ministre des représentants des organisations syndicales signataires du protocole d'accès à l'emploi titulaire dans les écoles nationales supérieures d'architecture.

Une fois de plus la ministre a annulé ! Cette ultime péripétie marque définitivement la manière dont Audrey Azoulay aura marqué son passage éclair au ministère de la Culture : **une indifférence totale vis-à-vis des agents, mais aussi de ses services.**

Il est regrettable que le seul protocole signé sous son mandat ne reçoive même pas cinq minutes de son attention. Certes ce n'est pas elle qui avait initié ce projet et sans doute n'en a-t-elle pas mesuré l'importance pour nos écoles et surtout pour les enseignants.

Soyons clairs, nous ne souhaitons pas particulièrement goûter aux bulles et bretzels offerts par la ministre, **nous souhaitons y voir une reconnaissance du travail accompli par les organisations syndicales et par ses services.**

C'est ce quotidien du dialogue social que la ministre n'aura jamais compris, et on peut le mesurer à ses absences constantes et répétées (deux apparitions sur son mandat) dans les instances.

La CFDT-Culture souhaite -elle- rendre hommage à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce protocole et c'est pourquoi nous diffusons aujourd'hui le texte que nous avons prévu de lire à cette occasion.

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de la signature de ce protocole d'accès à l'emploi titulaire dans les écoles nationales supérieures d'architecture, la CFDT-Culture tient à adresser ici ses remerciements aux agents et aux services qui ont participé à ce travail fondamental. Ce travail va bien au-delà du protocole que nous signons aujourd'hui. En effet, il fait partie du grand chantier statutaire des écoles d'architecture qui a vu son aboutissement ces derniers mois.

La CFDT-Culture se félicite aujourd'hui que le statut d'enseignant-chercheur approuvé au CTM du 1^{er} février 2017, attendu depuis plus de vingt ans par les acteurs des écoles d'architecture, soit enfin acté. Notre syndicat n'a cessé de porter sa demande durant plus de quinze années et de marteler combien la recherche est consubstantielle aux établissements d'enseignement supérieur que sont nos écoles d'architecture.

Aujourd'hui, ce protocole ne peut être dissocié de la question du statut des écoles et des enseignants-chercheurs : il est la suite logique des décrets qui viennent d'être adoptés.

Appuyé des recommandations du rapport FELTESSE de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture initié par Aurélie FILIPPETTI — résultat d'une large concertation de six mois — et du rapport conjoint IGAC / IGAENR, ce protocole permet la mise en œuvre d'un plan d'accès pluriannuel à l'emploi titulaire pour les enseignants vacataires et contractuels précaires, trop nombreux depuis trop longtemps au sein des écoles d'architecture.

Nous tenons à saluer la constance, l'opiniâtreté, et une certaine patience — ou une patience certaine — des services d'Agnès VINCE et de Christian-Lucien MARTIN, de leurs collaborateurs mais aussi de leurs prédécesseurs. Ils ont mené pendant plus de trois ans les négociations sur la réforme du statut des écoles, donc de leurs agents, de tous leurs agents. Cela était indispensable pour le devenir serein des écoles d'architecture dans le paysage des établissements d'enseignement supérieur français et internationaux.

Nous nous réjouissons — organisations syndicales, administration centrale, SRH, mission du dialogue social de la DGP, experts du bureau de Sébastien CLAUSENER, directeurs d'école — d'avoir mené cette négociation de longue haleine, en levant au fur et à mesure tous les obstacles et les difficultés pointés par les uns et les autres.

Nous pouvons en ce cas d'espèce — trop rare durant le quinquennat — être satisfaits du dialogue qui s'est progressivement installé — les débuts n'ayant pas toujours été très aisés. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous avons su trouver un point d'accord qui permet de pérenniser une partie des emplois d'enseignant des écoles d'architecture.

C'est une grande avancée pour les conditions d'exercices des missions des enseignants « précaires » des écoles d'architecture et une opportunité véritable pour eux de rejoindre un corps de fonctionnaires.

Ce n'était pas forcément « gagné » mais nous avons su partager ce but commun.

Pour la CFDT-Culture — pour qui ce type de dialogue est au cœur de notre action, — c'est évidemment une raison de nous réjouir. En ces temps trop incertains, il faut aussi savoir le dire.

Merci à toutes et tous.

La CFDT-Culture,
vendredi 5 mai 2017